



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Centre

Parçay-Meslay, le

3 11 2014

Unité Territoriale d'Indre-et-Loire

Le directeur régional,

à

Monsieur le Préfet d'Indre et Loire

Bureau de l'Aménagement du Territoire et des
Installations Classées

37925 TOURS Cedex 9

Objet : Société MOREAU (ex- MORIN située sur la commune de Bourgueil au lieu-dit "Le Paluau") -
Déclaration de changement d'exploitant.

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES
Déclaration de changement d'exploitant

Par lettre du 15 octobre 2014, Monsieur _____, représentant la société MOREAU, a adressé au préfet d'Indre-et-Loire, un exemplaire du dossier de déclaration de changement d'exploitant, au profit de la Société MOREAU, dont le siège social est situé au lieu-dit "La Petite Prairie", 37140 BOURGUEIL, pour la carrière située au lieu-dit « Le Paluau » sur la commune de Bourgueil (37140) précédemment exploitée par la société MORIN dont le siège social se situait 13 rue du Château à Cinq-Mars-la-Pile, 37130.

1 - RAPPEL DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

La carrière mentionnée ci-dessus, dans un premier temps exploitée par la société MORIN, a été autorisée par arrêté préfectoral n° 17463 du 6 juillet 2004 pour une durée de 20 ans, fixant l'échéance au 6 juillet 2024.

Les installations relèvent des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées :

| Rubrique | Alinéa | AS, A, DC, D, NC | Libellé de la rubrique (abrégé) | Seuil du critère | Unité du critère |
|----------|--------|------------------|---------------------------------|------------------|------------------|
| 2510 | 1 | A | Exploitation de carrières | - | - |

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
25-26 rue des Allées
ZA n° 2 des Allées
37210 PARCAY MESLAY
Tél. : 02 47 46 47 00 - Fax : 02 47 44 66 34
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>



| Rubrique | Alnéa | AS, A, E, DC, D, NC | Libellé de la rubrique (activité) | Seuil de chiffre d'affaires | Unité du chiffre |
|----------|-------|------------------------|--|--------------------------------|---------------------|
| 2515 | 2 | D | Broyage, concassage, criblage, ..., de pierres, cailloux, minéraux et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes | < 200 | KW |

A (Autorisation) ou AS (Autorisation avec Servitudes d'utilité publique) ou E (Enregistrement) ou DC (soumis au contrôle périodique) ou D (Déclaration) ou NC (Non Classé)

2 - PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

La société MOREAU est une entreprise familiale créée en 1974.

Réalisant dans un premier temps des travaux agricoles et des travaux publics, la société a ensuite étendu ses activités au transport routier de marchandises et au négoce de matériaux sur la région Centre et la région Pays de la Loire.

A ce jour la société MOREAU comprend une centaine de salariés et dispose du matériel nécessaire à l'exploitation d'une carrière et au traitement de matériaux, conforme au marquage CE, dans le respect du Règlement Général des Industries extractives (RGIE).

Le matériel et les installations de la société se composent notamment de :

- 60 camions,
- 30 engins de travaux publics (pelles à chenilles, pelles à pneus, bulls, chargeurs),
- 1 atelier de mécanique,
- 2 plateformes de négoce,
- 1 pont bascule,
- 1 installation de traitement de matériaux.

Souhaitant continuer à développer sa société, consécutivement au souhait de monsieur MORIN de céder progressivement ses actifs pour préparer son départ à la retraite, la société MOREAU a eu l'opportunité de reprendre à son compte l'exploitation de la carrière sises au lieu-dit "Le Paluau" sur la commune de Bourgueil.

L'exploitation se fera dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 17463 du 6 juillet 2004. Le personnel en place sera par ailleurs conservé, de même que l'ensemble du matériel utilisé sur site (un chargeur, une installation de criblage, un pont bascule). Un chef de carrière sera nommé parmi le personnel en place, alors qu'un directeur technique viendra renforcer le dispositif.

Dans ce contexte, la société MOREAU a demandé à être autorisée à exploiter la carrière susmentionnée.

A l'appui de sa demande, le pétitionnaire a produit un dossier relatif au site concerné comprenant :

- un extrait du registre du commerce et des sociétés identifiant le cessionnaire, la société MOREAU,
- une présentation du projet comprenant entre autre la localisation, la nature et le volume des activités reprises,
- une présentation des capacités techniques et financières de la société MOREAU.

3 - AVIS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

Le dossier produit par la société MOREAU à l'appui de sa demande de mutation à son profit de l'autorisation d'exploiter les installations dont était bénéficiaire la société MORIN, répond aux dispositions de l'article R_516-1 du code de l'environnement.

En particulier, il apporte les garanties requises quant aux capacités techniques et financières du cessionnaire à reprendre à son compte les droits et obligations attachées à l'exploitation de deux carrières.

Par conséquent, l'inspection des installations classées, soumet à l'avis des membres de la Commission Départementale de la Nature, des paysages et des Sites, le projet d'arrêté ci-joint, auquel elle propose de donner un avis favorable.



